



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIR Est
Direction
interdépartementale
des routes Est

**ARRÊTÉ 2025-11 complétant l'arrêté 2025-01 du
autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un recrutement sans concours
d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État,
spécialité « routes et bases aériennes »**

**Le Préfet de la Région Grand Est,
Préfet de la zone de Défense et de Sécurité Est,
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est,**

VU le code général de la fonction publique;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2025 portant délégation de signature du directeur interdépartemental des routes Est,

SUR proposition du directeur interdépartemental des routes Est ;

ARRÊTE

Article 1er : Le nombre de postes offert est complété par ce recrutement, avec un poste complémentaire au CEI de St Dié.

Article 2 :

- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **lundi 22 septembre 2025**, par mail ou par courrier, à l'adresse suivante : bfra.sg.dire@developpement-durable.gouv.fr ou par courrier à l'adresse :

**Direction Interdépartementale des Routes Est
SG/BFRA**

**Agent d'exploitation - CEI Saint - Dié
10-16 Promenade des Canaux
BP 82120 - 54 021 NANCY Cedex**

En indiquant sur l'enveloppe, en haut à gauche, la mention « **Ne pas ouvrir - Recrutement sans concours AETPE 2025** »

- Les épreuves d'admission se dérouleront au :
- CEI de St Dié => 13 octobre 2025

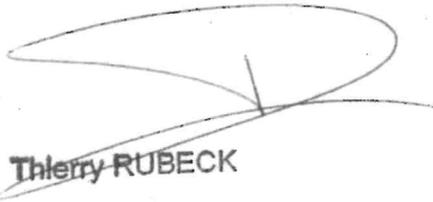
Article 3 : La composition de la commission de sélection sera fixée par arrêté distinct.

Article 4 : Le directeur interdépartemental des routes Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Direction Interdépartementale des Routes Est ainsi que dans les sites concernés par le présent arrêté.

Fait à NANCY, le 31 JUIL. 2025

Pour le Préfet de la Région Grand Est,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est et
par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes
Est et par délégation,



Thierry RUBECK

Le Directeur Adjoint Exploitation,